

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Délégués

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt six, le treize avril, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle multimodale à la mairie de Saint Martin d'Auxigny.

Date de convocation : 3 avril 2026

Présents : Mes NOMBRET Lise – HUET Angélique – CALURAUD Marie – MOUTAT Isabelle - VALLENET Emenline – BIGRAT Emilie – GRIFFON Laëtitia

Mrs AUBRY Didier – DEMOULE Benjamin – PERDU Christian – CARREL Thierry – CHODATON Igor

Excusés ayant donné procuration : Mme DERILIEN Marie à MOUTAT Isabelle

Absents : Mme THOMASSIN PICOT Nathalie

Secrétaire de séance : Mr CHODATON Igor

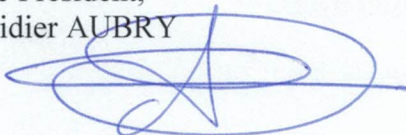
Objet : Indemnités de fonctions au Président

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'allouer ces indemnités uniquement au Président et décide de fixer leur montant pour l'exercice effectif des fonctions de Président à 6,69 % de l'indice brut 1027 à compter du 13 avril 2026, date d'installation du comité syndical et pour la durée du mandat.

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Didier AUBRY



Le secrétaire de séance,
Igor CHODATON

